

The Legal Culture of the Common Law

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Il s'agit ici d'examiner dans quelle mesure la *common law* constitue une tradition ou culture juridique distincte des autres traditions, comme celle des systèmes romano-germaniques. À travers une comparaison du droit anglais et du droit français, nous réfléchirons à la question de l'existence ou non d'une mentalité juridique et d'une idéologie propres à la *common law*.

Évaluation

contrôle continu